



Deutsch-Tunesische  
Industrie- und Handelskammer  
المحكمة التونسية الألمانية للصناعة والتجارة  
Chambre Tuniso-Allemande  
de l'Industrie et du Commerce

Formulaire d'inscription Ferme  
« Maîtriser les fondamentaux et découvrir les étapes clés  
de la mise en place d'une stratégie RSE/ESG »  
01-02-03 avril 2026 à Tunis

1) Données relatives à l'entreprise

Entreprise :

Domaine d'activité :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Entreprise membre : Oui ☐ Non ☐

Si Oui : Membre AHK ☐ Membre AHK+ ☐

2) Données relatives à la facturation

Nom de la raison sociale :

Adresse de facturation :

Matricule fiscale :

Votre société est exonérée de la TVA : Oui ☐ Non ☐

**Important : (Merci de joindre l'exonération au bulletin d'inscription)**

3) Personne de contact

Nom de famille :

Prénom(s) :

Poste occupé :

Tél :

Mail :

4) Données des participants à la formation <sup>1</sup>

| Nom de famille | Prénom(s) | Poste occupé | Tél | Mail |
|----------------|-----------|--------------|-----|------|
|                |           |              |     |      |
|                |           |              |     |      |
|                |           |              |     |      |

Frais de participation à la formation « RSE & ESG », et conditions particulières :

1700 TND HT\* incluant les frais de la formation.

\* Une réduction de 5% ou de 10% sera respectivement accordée aux membres AHK et AHK+.

Les frais de participation sont éligibles au financement de la TFP (CTAIC Formation : Agrément N°02/381/11).

Le formulaire d'inscription ferme équivaut à un bon de commande.

À la suite de votre confirmation, vous recevrez la facture pro-forma de notre part.

**Le paiement des frais devra être effectué avant le début de la formation. Si l'entreprise est exonérée de la TVA, celle-ci doit présenter le bon de commande visé cacheté et signé avant la formation pour l'élaboration de la facture. Les demandes d'annulation perturbent l'organisation du séminaire. En cas d'annulation (moins de 5 jours avant le début du séminaire), nous serions amenés à facturer la totalité de la somme en frais d'annulation.**

L'AHK est exonéré d'impôt, prière de ne pas appliquer la retenue à la source.

Bulletin à retourner à l'attention de Madame Ines Daghfous par mail [i.daghfous@ahktunis.org](mailto:i.daghfous@ahktunis.org) ou par fax au 71014179. Merci de votre participation !

☐ J'autorise l'AHK à utiliser et publier des photos me représentant, prises lors de l'événement, sur ses réseaux sociaux et supports de communication.

Date :

Signature :

Cachet :